

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 8	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 22 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 17/03/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_02_04 – ACHAT D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT :

- Le besoin d'acquisition de nouvelles machines pour l'entretien des espaces verts et de la voirie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

1. D'APPROUVER le devis de l'entreprise JOEL MOTOCULTURE pour un montant hors taxes (H.T.) de 744,17 € ;
2. D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis ;
3. DE DONNER tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et pour signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le - 3 AVR. 2025

ID : 063-216302380-20250322-2025_0_04-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

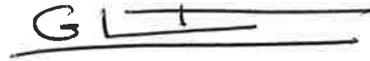
Pour copie conforme :
En mairie, le 25/03/2025

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE